



un appartement situé bizarrement

Par **graalien**, le **20/04/2011** à **15:45**

Bonjour,

je viens de me trouver confronté à un dilemme : En faisant une visite dans un logement pour une réparation, j'ai constaté que le locataire de ce logement devait passer par le commerce du rez de chaussé pour aller dans son appartement du premier étage!!!

En discutant avec le locataire, il me disait ne pas pouvoir obtenir l'aide de la C.A.F. (il a 1 enfant dont il a la garde) car le logement n'était pas en règle, du fait de devoir passer par ce commerce, dont-il possède les clefs pour aller et venir à sa guise. (il faut que le commerçant ait une certaine dose de confiance)...

Est-ce vrai que ce type de logement (rare) prive le locataire de ses droit de C.A.F.?

Par **graalien**, le **22/04/2011** à **09:02**

Je relance ma question car la situation de cette famille devient précaire : risque d'expulsion si il s'avérait que ce n'est pas possible d'habiter un logement dont le seul passage pour entrer ou sortir est le magasin du rez de chaussée.